

Plusieurs bourses vous sont proposées :

	Type de bourses	Critères d'attribution	Modalités administratives
ETUDES	 <p>Les bourses d'Etat</p>	critères sociaux	Dossier à compléter sur le site du CROUS : messervices.etudiant.gouv.fr
	 <p>La bourse d'excellence de l'ESCOM* 100% de votre scolarité gratuite pour <u>un</u> étudiant de 1^{ère} année de CPI <i>*Hors apprentissage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • boursier d'état - crous • baccalauréat obtenu avec mention très bien 	<p>Bourse attribuée au moment de l'inscription définitive en 1^{ère} année Bourse maintenue si l'étudiant se situe dans les 10 premiers de sa promo année après année (classement par année en année 1 et par semestre en années 2, 3, 4 et 5) et si son comportement est jugé exemplaire</p>
	 <p>La bourse de l'ESCOM gérée et délivrée par l'école*. L'ESCOM attribue des bourses selon des critères sociaux et de mérite. <i>*Hors apprentissage</i></p>	critères sociaux, de mérite et particuliers	Dossier transmis aux étudiants par mail à la rentrée et à remettre avant le 06/11/23 à Mme LEPRETRE – Service gestion et finances